

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE D'ABROGATION DES 9 CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGE, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE D'ABROGATION DES 9 CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais annexés à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2015 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements (PLUi-D) et modalités de concertation ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-D de la CAN ;

Dès son approbation, le PLUi-D s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la CAN, se substituant automatiquement aux PLU aujourd'hui en vigueur.

Les cartes communales en revanche ne relèvent pas du même régime juridique que les PLU, notamment parce que ces documents d'urbanisme ont été approuvés à la fois par la Commune et par le Préfet.

Une procédure administrative complémentaire est donc nécessaire afin de les abroger. Bien que celle-ci ne soit pas prévue par le code de l'urbanisme il convient par cohérence d'appliquer un parallélisme des formes entre leur création et leur abrogation, avec approbation à la fois par la structure compétente en PLU et par le Préfet.

Ainsi, l'abrogation des cartes communales des communes sera prononcée par délibération du conseil communautaire et par arrêté préfectoral, après enquête publique, avec effet le jour où le PLUi sera exécutoire (article R.163-10 du code de l'urbanisme).

Les communes de la CAN possédant une carte communale sont : Belleville (commune de Plaine d'Argenson), Brûlain, Germond-Rouvre, Juscorps, La Rochénard, La Foye-Monjault, Prissé-la-Charrière (commune de Plaine d'Argenson) Usseau (commune du Val-du-Mignon) et Vallans.

Le dossier de présentation est annexé à la présente délibération.

Une fois la prescription de l'abrogation réalisée, le dossier sera notifié aux communes, aux personnes publiques associées et personnes publiques consultées, conformément au code de l'urbanisme.

Puis, une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme, sur les projets de PDA et l'abrogation de 9 cartes communales sera organisée.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prescrit l'abrogation des 9 cartes communales du territoire sur les communes de Belleville (commune de Plaine d'Argenson), Brûlain, Germond-Rouvre, Juscorps, La Rochénard, La Foye-Monjault, Prissé-la-Charrière (commune de Plaine d'Argenson) Usseau (commune du Val-du-Mignon) et Vallans ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de l'enquête publique unique ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jacques BILLY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué